ON GONNAL-364-AVRIL 2021 On Commune



5

COVID-19 *Vaccination à Montigny le 10 avril*

6-7

Budget participatif *Les projets retenus...*

13

Ça bouge *La culture s'invite dans votre salon*







SOMMAIRE

> RETOUR SUR

La faune à Montigny, la cérémonie du 19 mars, l'école de musique qui adapte ses apprentissages

ACTUALITÉS

Budget participatif : les projets retenus

8,10

Propreté : les actions de la Ville

JEUNESSE

Les activités pendant les vacances d'avril, les collégiens d'Aragon à la découverte du patrimoine

HISTOIRE

Il était une fois... La première ligne de chemin de fer

CA BOUGE Exposition virtuelle

TRIBUNES

À SAVOIR

N°364 Avril 2021

ales et locales de Montigny-lès-Cormeilles. 8, rue Alfred-de-Vigny 95370 Montigny-lès-Cormeilles **Tél.**: 01 39 31 38 20.

Mail: communication@ville-montigny95.fr Directeur de la publication : Jean-Noël Carpentie Rédacteur en chef : Charles Centofanti Rédaction : Claire Simiana, Delphine Boussam

raphies: service communication Exécution graphique : nandine Girard - ag-graph@live.fr

on : imprimerie RAS 01 39 33 01 01 Tirage: 9800 exemplaires

RETOUR EN IMAGES



Un canard peu commun

Un canard mandarin a été aperçu le 5 mars dernier à la source. Reconnaissable à son plumage très coloré, il s'agit d'un canard originaire d'Asie du Nord-Est observable à l'état sauvage en Europe où guelques individus se sont acclimatés. Si vous aussi, vous observez des oiseaux, des insectes ou des végétaux insolites, n'hésitez pas à participer au recensement mené jusqu'au printemps 2022 dans le cadre de l'élaboration de l'Atlas de la biodiversité communale.

Pour vous apprendre à identifier les oiseaux communs et à observer la biodiversité, plusieurs sorties sont programmées avec la Lique pour la Protection des Oiseaux (LPO), les samedis 17 avril et 29 mai de 9h30 à 12h, et le 19 juin de 14h à 16h30. En raison de la crise sanitaire, le nombre de places est limité à 5 par sortie. Inscriptions sur montigny95.fr (rubrique « cadre de vie », « une ville nature », « atlas de la biodiversité »).



Le printemps est là!

C'est le printemps, la saison des fleurs! Des milliers de jonguilles embellissent notamment l'avenue des Frances



Se souvenii

La cérémonie d'hommage à la fin de la querre d'Algérie en 1962 a eu lieu le 19 mars dernier, en comité restreint en raison du contexte sanitaire. Monsieur le Maire. ainsi que Thibault Petit, conseiller délégué aux cérémonies commémoratives et au patrimoine culturel, ont déposé, place du 19 mars, des gerbes de fleurs au nom de la municipalité, de la Fédération nationale des anciens combattants d'Algérie (FNACA), de Robert Hue, maire honoraire, et du représentant de Cécile Rilhac, députée, pour rendre hommage à toutes les victimes de cette guerre.

Récital poétique pour les enfants

En mars dernier, Florence et Fréderic, les deux artistes de la compagnie du Porte-Voix, ont fait danser les maternelles des écoles Cézanne et Van-Gogh. Ce duo vocal a revisité le répertoire traditionnel de l'enfance pour le plus grand bonheur de nos très jeunes Ignymontains.





L'école de musique poursuit ses apprentissages!

Malgré les contraintes sanitaires, l'école municipale de musique continue d'assurer les cours en présentiel pour les scolaires, comme ici lors des interventions de Nathalie Garcia à l'école Yves Coppens et Van Gogh.

Le retour des beaux jours, c'est l'occasion de profiter des nombreux espaces verts de la commune. Cela fait du bien au moral, surtout en ce moment. A condition de rester raisonnable et de faire preuve de civisme.

Or à chaque printemps, les déchets abandonnés sur la voie publique augmentent : papiers par terre, déjections canines non-ramassées, mégots, masques, restes alimentaires... Ce n'est pas acceptable.

Même chose pour les dépôts sauvages. C'est un fléau qui concerne toutes les collectivités. En 2019, l'ADEME1 a estimé le volume national des dépôts sauvages à 21 kg par an et par habitant. Pour un pays de 67 millions de personnes, ça fait beaucoup. D'autant plus que les conséquences sur l'environnement et la biodiversité sont désastreuses.

Montigny, comme toutes les communes, est confrontée à l'augmentation de ce phénomène. En 2020, 63 m³ de gravas et 75 m³ de pneus ont été ramassés par le service Propreté. Les auteurs de ces dépôts n'habitent parfois même pas la commune où ils viennent déverser leurs déchets sauvages. De plus en plus d'entreprises de BTP s'adonnent aussi à cette pratique pour éviter de payer la déchetterie et le traitement de déchets nocifs. A l'échelle nationale, 30% des dépôts sauvages seraient le fait des habitants de la ville, 25% d'entreprises et 24% de résidents de communes voisines2.

Ces comportements sont inadmissibles. Des passages réguliers du syndicat Emeraude sont organisés dans les communes et la déchetterie du Plessis-Bouchard est accessible gratuitement aux particuliers. Quant aux professionnels, ils ont leurs propres réseaux de gestion des déchets.

Pour notre part, la propreté est une priorité. Elle participe à l'image de la ville et au bien-être des habitants. Nous déployons un budget et des moyens importants sur la question. Les agents du service Propreté font un travail remarquable et pas des plus faciles. Nous travaillons aussi en lien avec la police municipale pour lutter contre les dépôts sauvages et identifier leurs auteurs (plaintes, amendes, relecture des caméras, recherche d'indices, sensibilisation, etc.).

Nous attachons aussi beaucoup d'importance à sensibiliser les plus jeunes au respect de l'environnement. Nous avons installé des poulaillers dans toutes les écoles pour sensibiliser au bien-être animal, des composteurs, le tri à la cantine, la pesée des restes alimentaires, etc. En matière de civisme, il n'y a pas d'âge pour apprendre les bons gestes. Plus tôt on commence, mieux c'est!

En attendant de pouvoir nous retrouver pour des évènements festifs, il faut continuer à porter le masque et à maintenir les gestes barrières. Prenez soin de vous et de ceux qui vous sont proches.

A bientôt,



Jean-Noël Carpentier, votre maire

¹ Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

² source ADEME, 2019

AMÉNAGEMENTS



tégés en France. La remise en route des cascades aura lieu d'ici cet été.







Révision du PLU

L'enquête publique, mode d'emploi

Dans le cadre de la révision du Plan local d'urbanisme (PLU), une enquête publique est menée jusqu'au 30 avril prochain au centre technique municipal. Explications.

→ Qu'est-ce qu'une enquête publique ?

L'enquête publique est un temps fort de la révision du PLU, qui définit le projet d'aménagement de la ville de demain. C'est une procédure juridique régie par les dispositions du code de l'Environnement. Ouverte à tous du 29 mars au 30 avril 2021, elle vise à informer le public et à recueillir ses observations.

→ Comment donner mon avis ?

Pendant toute la durée de l'enquête, un registre papier est accessible au centre technique municipal, 127 rue de la République. Chacun peut aussi adresser ses remarques par écrit au commissaireenquêteur, Monsieur François Durand (à l'adresse de la mairie 14 rue Fortuné-Charlot BP 90237 95370 Montigny-lès-Cormeilles), ou par mail : urbanisme@ville-montigny95.fr

→ Est-il possible de poser des questions ?

Le dossier complet de la révision du PLU est consultable au CTM et les documents sont également consultables sur montigny95.fr (rubrique « En un clic », « Révision du PLU). Le commissaire-enquêteur reçoit également le public mardi 6 avril de 15h à 18h, mercredi 14 avril de 9h à 12h, jeudi 22 avril de 9h à 12h et vendredi 30 avril de 13h30 à 16h30.

Drépanocytose

Robert Hue engagé contre la maladie

Robert Hue, maire de la Ville de 1977 à 2009, signe son « Manifeste pour une maladie oubliée » aux éditions Fayard. Entretien.



Quel est le sujet de votre livre ?

Ce livre n'est pas un traité de médecine et moins encore un essai politique. Il est un cri de colère et d'espoir après la découverte d'une des injustices sanitaires et sociales parmi les plus violentes qui frappe le continent africain. Il s'agit, avec l'ONG que j'ai fondée il y a trois ans de faire sortir de l'oubli une maladie ignorée, la drépanocytose, terriblement douloureuse et meurtrière. Elle a causé la mort de plus d'un million d'enfants africains de moins de 5 ans ces dix dernières années. Donc, ce livre se veut

une alerte sanitaire au service d'une cause humaine portée par l'ONG Drep Afrique, à laquelle les droits d'auteurs seront reversés. Il traite de l'histoire de la maladie, de l'état des recherches et des actions à entreprendre internationalement pour faire de la drépanocytose une réelle priorité de santé mondiale.

Pourquoi un tel investissement pour lutter contre cette maladie?

Mon engagement pour combattre cette maladie génétique n'est que la quête depuis toujours d'une sorte d'humanité partagée. Les Ignymontains qui me connaissent comprendront certainement

le tréfonds de ma démarche. Trois temps forts de ma vie fondent cet engagement : mes premiers pas professionnels de jeune soignant durant une dizaine d'années en tant qu'infirmier, notamment hospitalier; ma découverte du continent africain et le grand honneur de ma rencontre personnelle avec Nelson Mandela. Découvrir les injustices des populations les plus pauvres frappées par la drépanocytose. Mais aussi beaucoup, la mort de ma nièce Florence, à 12 ans, d'une maladie génétique : la mucoviscidose Ce livre lui est dédié



Quelles sont vos actions avec Drep Afrique?

J'ai fondé l'ONG avec le Professeur Jean-Benoît ARLET, éminent spécialiste français de la drépanocytose, chef de service à l'hôpital Européen - Georges-Pompidou et une dizaine de médecins africains et français. Tous bénévoles. Nous travaillons sur 2 projets concrets: l'ouverture en juin prochain d'un centre de formation des soignants à la drépanocytose, en commun avec les universités de méde-

cine africaines et de Paris en vue d'un Diplôme Universitaire, près de Dakar au Sénégal, et l'accès en Afrique à un médicament soulageant la douleur et prolongeant la vie des malades drépanocytaires. Ces deux actions étant un levier, pour, à l'échelon mondial, faire sortir de l'oubli cette maladie. Objectif: sauver la vie, d'ici 2030, de 2 millions d'enfants.

***Dons et soutiens : www.drep.afrique.org

Journée de vaccination samedi 10 avril

Une journée de vaccination contre la COVID-19 sera organisée, ce samedi 10 avril à partir de 9h au complexe sportif Pierre-Carlier (2 rue Pierre-Carlier). L'Agence régionale de santé mettra à disposition de la commune environ 150 doses du vaccin Pfizer/BioNTech. Conformément au calendrier vaccinal, seules les personnes de 70 ans et plus pourront se faire vacciner. Le complexe sportif restera ensuite en configuration « centre de vaccination » dans l'attente de nouvelles doses fournies par l'Etat. Si vous n'avez pas réussi à obtenir un rendez-vous pour la vaccination et que vous remplissez les critères, n'hésitez pas à vous rapprocher du CCAS qui pourra vous accompagner.



De nouvelles règles pour stopper l'épidémie

Face à la progression de l'épidémie de COVID-19, de nouvelles restrictions sanitaires ont été mises en place par le gouvernement depuis le 19 mars dernier, parmi lesquelles : interdiction de se déplacer sans attestation dérogatoire entre 19h et 6h, regroupements interdits à plus de 6 personnes, déplacements inter-régionaux proscrits, déplacements autorisées en journée dans un rayon de 10km. Plus d'infos : www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Le service retraités facilite la vaccination des seniors

420 ignymontains de plus de 75 ans ont été contactés par le service retraités de la Ville au cours des dernières semaines afin de les informer sur la vaccination contre la COVID-19. Plus de 200 ont ainsi obtenu un rendezvous au centre de vaccination de Taverny, d'autres ont pris RDV directement (liste des centres disponible sur le site de la préfecture: www.val-doise.gouv.fr). Depuis le 27 mars dernier, selon le calendrier vaccinal, toutes les personnes de plus de 70 ans peuvent désormais se faire vacciner contre la COVID-19 (les plus de 50 ans avec comorbidités le peuvent depuis le 15 mars).

Budget participatif

Les Ignymontains participent à la fabrique de la ville

C'est une première à Montigny: la Ville a réservé un budget de 150 000 euros à la réalisation de projets directement portés par les **Ignymontains. Trente-cinq projets** ont été déposés du 5 octobre au 15 novembre 2020.

Lancée par Jean-Noël Carpentier, maire de la Ville, la commission est composée de huit habitants tirés au sort, d'Isabelle Moser, conseillère municipale déléguée au budget participatif et d'un élu thématique, la commission dédiée au budget participatif s'est réunie trois fois en janvier et février derniers pour analyser et voter pour les projets jugés les plus innovants. Parmi les motifs qui ont poussé la commission à écarter certains projets : plusieurs ne relevaient pas des compétences de la Ville, d'autres engendraient des frais de fonctionnement trop importants, d'autres encore ne servaient pas suffisamment l'intérêt général. En s'appuyant sur l'analyse des services de la Ville, le jury citoyen s'est prononcé unanimement en faveur de 4 projets qui seront mis en œuvre dès cette année.



Des panneaux d'informations lumineux

Sans s'être concertées, deux habitantes ont déposé ce même projet. Trois panneaux d'informations lumineux en couleurs seront installés sur l'espace public d'ici la fin de l'année, à des emplacements stratégiques de la commune, afin qu'ils soient vus du plus grand nombre. Objectif: renforcer le dispositif de communication existant. Les trois panneaux seront installés parvis Picasso, quartier de la gare ainsi qu'au village.

Coût estimé: 76 208 € au total à l'achat (travaux de génie civil compris)



Des points de recyclage de déchets difficilement recyclables

Une habitante souhaitait pouvoir recycler les anciennes brosses à dents via l'entreprise TerraCycle. L'école Paul-Cézanne est déjà point de collecte public (contact : parentsecolecezanne@gmail.com) et tout nouveau point doit être distant de 8km, selon TerraCycle. Pour cette raison et compte tenu des autres programmes de recyclage proposés, il a été décidé de créer deux points de collecte de capsules de café Tassimo et de capsules en aluminium Café Royal, à l'Hôtel de Ville, 14 rue Fortuné Charlot et au service de la communication 8 rue Alfred de Vigny. Pour chaque unité de déchet recyclé, de l'argent est récolté qui bénéficiera à la caisse des écoles.





Coût estimé: 0 €





Des ateliers scientifiques

Une habitante souhaitait que des ateliers périscolaires puissent être menés sur le thème des sciences. Des ateliers périscolaires seront donc menés dans les accueils de loisirs de Montigny. Les animateurs du service enfance seront formés afin de développer des actions réalisables facilement avec les enfants et de participer à la semaine de la science du 1er au 11 octobre 2021.

Coût estimé: 15 000 € (achat de matériel inclus)

Un parcours de sensibilisation au vélo

Conformément au souhait d'un habitant de créer un parcours VTT pour les plus jeunes, un circuit de vélo tout terrain pour les 2 à 6 ans sera aménagé au bois Barrais, dans une enceinte clôturée. Il comprendra différents obstacles en bois. Un second parcours est à l'étude dans le bois de la Chesnaie. Objectif: sensibiliser les plus jeunes à la pratique du vélo et à l'appréhension du risaue.

Coût estimé d'un parcours : 58 792 €





Questions à Isabelle Moser.

conseillère municipale déléguée au budget participatif

Comment s'est déroulé ce premier budget participatif?

Nous ne savions pas si les habitants allaient se saisir de l'opportunité qui leur était offerte de co-construire le Montigny de demain. Au final, 35 projets ont été déposés, sur des thématiques différentes, ce qui est positif pour une nouvelle initiative. La concertation s'est prolongée au sein de la commission du budget participatif : chacun a pu s'exprimer, donner son avis et poser ses questions. Les sujets retenus l'ont été de manière naturelle

Les projets déposés vous ont-ils surpris?

Je ne peux pas dire que je m'attendais précisément à ces idées mais, sans surprise, les porteurs de projets avaient tous l'intention d'améliorer le cadre de vie. Nous avons aussi reçu des projets qui ne relevaient pas de la compétence de la commune ou le auotidien de chacun. Il nous faudra mieux l'expliquer à l'avenir, tout comme insister sur le fait que les projets doivent concerner l'investissement, c'est-à-dire ne pas entraîner de dépenses de fonctionnement trop importantes (frais d'entretien, de gestion...). Au final, je suis très satisfaite car les projets sélectionnés l'ont été par et pour les Ignymontains.

Ils ont déposé les projets sélectionnés

« Je pensais au départ à un

à dents. Je ne savais pas que

l'école Paul-Cézanne est déjà un

produits difficilement recyclables comme les capsules de café, tant

point de collecte. Si finalement nous

créons des points de collectes d'autres

mieux! Ce qui me plaît dans ce que propose TerraCycle, c'est que le recy-

clage génère de l'argent qui peut être

réinjecté dans des projets utiles aux

habitants. Je suis donc très contente

que mon idée ait été retenue. »

point de recyclage de brosses



que ce projet soit choisi. » Suzanne Faubeau

« J'ai constaté que nous n'avions pas de panneaux d'informations lumineux, contrairement à la plupart des villes. Je suis ravie que cette idée soit retenue, je suis convaincu que ça va répondre à une attente de bon nombre d'Ignymontains. »

Monique Vardi

« Lors de vacances dans les Alpes du sud avec mon petit-fils, j'ai découvert un parcours de VTT adapté aux jeunes enfants. Ça lui avait beaucoup plu et permis de prendre confiance. Je me suis dit que ça pourrait être une bonne idée à Montigny. Je ne croyais pas être sélectionné, ça me fait très plaisir! »

Philippe Meyer

« Le projet des panneaux lumineux me tenait à cœur. Je suis très contente d'apprendre qu'il y en aura à Montigny. C'est très en vogue et cela va donner l'image d'une ville moderne et respectueuse de l'environnement. »

Nathalie Fathallah

Dominique Vincent

Environnement

Des initiatives pour améliorer le cadre de vie

La propreté est la première image qu'une Ville offre à ses habitants. Montigny, fidèle à ses obiectifs en matière environnementale, s'est toujours attelée à embellir le cadre de vie des Ignymontains. Au printemps. la commune renforce ses actions en lançant une série d'initiatives. En complément, chacun peut agir grâce à des gestes simples qui contribueront à rendre la ville plus agréable.

Diagnostics en marchant

Le conseil citoyen des Frances, en collaboration avec la Ville et les bailleurs, organise des balades dans le quartier. Le principe : sillonner en petit groupe un secteur que les habitants empruntent quotidiennement. Chacun est invité à noter tous les points positifs et négatifs afin qu'ils soient corrigés pour améliorer le quotidien.



Les bornes "relookées" face aux dépôts sauvages

Jeter ses déchets au bon endroit devrait être un geste automatique. Pourtant, c'est encore loin d'être le cas. Le nudge (coup de coude en anglais), c'est l'art d'inciter à adopter un comportement bénéfique sans s'en rendre compte. Les bornes enterrées en pied d'immeuble font souvent l'objet de dépôts sauvages. En plus d'apporter des désagréments visuels et sanitaires, ces incivilités entrainent le risque que d'autres habitants adoptent, par mimétisme, un comportement similaire en pensant par exemple à tort que les bornes sont pleines. Six sites de bornes enterrées vont donc ainsi être habillés,



des fresques seront réalisées à l'initiative des bailleurs sociaux. Les écoles et des artistes vont métamorphoser les abords des bornes enterrées en œuvres d'art sur le thème du cinéma. Cette initiative appelée « musée en plein air » vise à améliorer le cadre de vie des citoyens et à promouvoir l'art de rue. Des itinéraires culturels seront proposés cet été.



Accroche-portes

Troubles de voisinage, nuisances sonores, violences... Des « accroche-portes » sont installés depuis quelques jours sur les poignées des portes des habitants de certains immeubles. Objectif: inciter les Ignymontains à signaler à la police les troubles pour déclencher une intervention.

Jets par les fenêtres

Des jauges de comptage vont être installées, mi-avril, dans certains halls d'immeuble, dans le quartier des Frances, pour mesurer sur quatre semaines la quantité et la nature des déchets ramassés. Le résultat final des relevés sera communiqué aux habitants afin de susciter une prise de conscience. Une opération organisée par la Ville et les bailleurs sociaux. En 2016, une expérience similaire avait été menée : plus de 100 kg de détritus sur un collectif de 100 logements avaient été ramassés en un mois.

CONCOURS Balcons et jardins fleuris

La Ville propose la deuxième édition du concours pour inciter les habitants à végétaliser leur balcon ou jardin et à embellir la ville. Les inscriptions ont lieu du 19 avril au 31 mai prochain sur le site de la Ville ou directement à la mairie Picasso et aux services techniques. Entre mi-juin et début juillet, le jury composé d'agents communaux, des gagnants de la première édition, de repré-



sentants des bailleurs sociaux, du milieu associatif et d'élus de la Ville sillonnera les rues afin de découvrir les plantations des participants. Les plus belles réalisations florales seront récompensées et cette année un prix sera spécialement décerné par le public via le site de la Ville. Une consigne importante : les créations végétales doivent être visibles de la rue.



La Ville va bientôt faire l'acquisition d'un deuxième Glutton, une étrange machine électrique qui aspire tout sur son passage. Cet équipement, affecté au nettoyage des trottoirs et de la voirie, d'un niveau sonore très faible, dévore les déchets urbains : papiers, mégots de cigarette, canettes, déjections canines ... Autre particularité du Glutton, il fonctionne avec un moteur électrique, il est donc économique et écologique. La commune va par ailleurs acheter une nouvelle balayeuse cette année, plus puissante que l'ancienne qui date de 2011.

Salon du cadre de vie

La Ville organisera, en septembre prochain sur le parvis Picasso, une grande opération de sensibilisation des habitants aux bonnes pratiques. A cette occasion, la Ville accueillera de nombreux partenaires et présentera toute la communication réalisée autour de la propreté, les bons gestes pour économiser l'eau et d'énergie, ou encore comment lutter contre les nuisibles... Au programme : de nombreuses animations et rencontres.

La propreté en chiffres

© **794 000** euros

de budget de fonctionnement (charges de personnels inclues)

\wedge 12 agents

municipaux sont en charge de la propreté de l'espace public.

45 km

de chaussée à parcourir par les agents

En 2020, ils ont ramassé sur la voirie :

510 m³ de déchets verts
2 365 m³ de déchets industriels
63 m³ de gravats
75 m³ de pneumatiques
18 m³ de produits toxiques

4 DISPOSITIFS MUNICIPAUX POUR EMBELLIR LA VILLE



Plant'un arbre

Grâce à ce dispositif, les propriétaires de la commune peuvent obtenir le financement de 70%, dans la limite de 200 euros, du montant d'un arbre. Infos sur montigny95.fr (rubrique En un clic, Une ville nature, aides au verdissement).



Permis de végétaliser

Vous avez repéré un lieu qui mériterait d'être fleuri? La Ville encourage le verdissement de la commune, en délivrant gratuitement des permis de végétaliser pour une durée d'un an.



Aide à l'embellissement des copropriétés

La Ville accompagne aussi les copropriétés en subventionnant à hauteur de 70% (dans la limite de 10 000 euros) les achats ou les aménagements visant l'embellissement ou le fleurissement des espaces verts. Infos sur montigny95.fr





Aide au ravalement des façades pour les pavillons

Cette action vise à mettre en valeur et à améliorer la qualité de l'architecture urbaine de la commune, ainsi qu'à lutter contre les déperditions énergétiques. Infos sur montigny95.fr (rubrique urbanisme, Construire et rénover).

7 RÈGLES de bon voisinage

Une ville propre et agréable à vivre. c'est l'affaire de tous! Tour d'horizon des règles de savoir-vivre pour rester en bons termes avec ses voisins et respecter le bien-être de tous.



Ne pas brûler ses déchets verts ni les abandonner n'importe où

Brûler ses déchets verts est considéré comme une infraction au code de santé publique, passible d'une contravention de 3e classe, assortie d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 € (art. 84 du règlement sanitaire départemental). Cela génère de la fumée et peut provoquer un incendie. Les végétaux peuvent être jetés dans un composteur ou déposés gratuitement à la déchèterie du Plessis-Bouchard. Depuis le 15 mars et jusqu'au 29 novembre inclus, les déchets verts sont collectés tous les lundis matins (bac à sortir le dimanche soir) par le syndicat Emeraude.

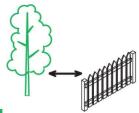


Les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les déjections laissées dans les lieux publics. Tout contrevenant est passible d'une contravention de 68€ (art. R.634-2 du code pénal), au même titre qu'un dépôt sauvage sur la voie publique. La détention de chiens potentiellement dangereux est encadrée par la loi (n° 2008-582 du 20 juin 2008) qui impose un permis de détention délivré par le Maire. Les propriétaires de ces chiens encourent 90 euros d'amende pour défaut de muselière et de laisse, non présentation du permis, et 1 500 euros pour un défaut de permis de détention après mise en demeure de l'autorité territoriale.

→ Travaux bruyants: des horaires à respecter

Un arrêté préfectoral du 28 avril 2009 interdit tout bruit gênant, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution, de jour comme de nuit. Les travaux bruyants momentanés ne peuvent être effectués que du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h, le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h. En dehors de ces périodes, les nuisances sont passibles d'une amende de 68 euros.





→ Arbres, haies... Des tailles et distances à respecter

Vous souhaitez planter un arbre dans votre jardin ou copropriété ? Très bien, la mairie vous y incite! Néanmoins, un arbre qui mesurera plus de 2m de haut doit être planté à plus de 2m d'une clôture. Pour les plus petits arbres, la distance doit être de 50 centimètres au minimum. Chaque propriétaire doit s'assurer que la hauteur des arbres ou arbustes plantés à moins de 2m de la limite de propriété n'excède pas les 2m. Il appartient aussi à chaque habitant de tailler ses haies et les branches qui avancent chez le voisin ou sur la voie publique (articles 671 et 673 du Code civil).

→ Ne pas laisser son chien abover sans cesse

Il est interdit de laisser des animaux aboyer ou gémir, de jour comme de nuit. Si les tentatives de conciliation avec le propriétaire de l'animal échouent, il est possible d'appeler la police municipale du lundi au samedi de 8h à 12h et de 13h à 18h (01 30 26 30 82). Cette dernière jouera le rôle de médiateur et fera constater la nuisance sonore avec une mise en demeure et, le cas échéant, une contravention de 68€ (art. R. 623-2 du Code pénal).



→ Halte aux stationnements abusifs

Certains habitants se garent dans la rue alors même qu'ils disposent d'une place de parking chez eux. Sachant que 36% des ménages français possèdent au moins deux voitures (source: Insee, 2018), les détenteurs de parking privé doivent impérativement l'utiliser afin de ne pas « bloquer » une place sur l'espace public d'un parking. De même, il est interdit de stationner plus de 7 jours sur un même emplacement public.



→ Ne pas faire trop de bruit

Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé » (article R. 1336-5 du Code de la santé publique). Actuellement, les rassemblements sur la voie publique sont interdits dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et punissables d'une amende 135 euros. Au domicile, le gouvernement recommande de ne pas se réunir à plus de six personnes. La police peut dresser un procès-verbal assorti d'une amende de 68€, sur simple constat auditif (art. R15-33-29-3 du Code de procédure pénale).

JEUNESSE

Euro de football: à toi de iouer!

En amont de l'Euro de football. reporté d'un an en raison de la crise sanitaire et qui se déroulera du 11 juin au 11 juillet prochains dans douze villes européennes, le service municipal de la jeunesse propose aux 11-25 ans de chausser leurs crampons au stade Pierre-Carlier. Trois tournois sont accessibles aux filles comme aux garçons, par tranches d'âge : 11-12 ans, 13-15 ans et 16-25 ans. Pour participer, il suffit de s'inscrire par équipe de 8 joueurs auprès des animateurs du Point info jeunesse (PIJ) jusqu'au 26 mai prochain, ou directement sur place lors des matchs amicaux qui auront lieu le 17 avril à 13h30 au stade Carlier. Des arbitres officiels seront présents et de nombreux lots seront à gagner. Au programme également : des démonstrations de foot freestyle, des séances de tirs au but, des jeux de sociétés, des animations musicales et des ateliers de sensibilisation à l'alimentation des sportifs avec une nutritionniste. Renseignements auprès du PIJ: 0130263650



17 avril

13h30 → début des matchs amicaux et inscriptions.

29 mai

10h → début du tournoi des 11-12 ans

13h → début du tournoi des 13-15 et 16-25 ans

ď

10h → début des phases finales des 11-12 ans

13h30 → début des phases finales des 13-15 et 16-25 ans

Mobilisation pour les étudiants en difficultés

Plus de 2000 denrées ont été collectées par l'association Le 7° Sel en mars à destination des étudiants mis en difficultés par la crise sanitaire. Ce succès repose sur la générosité des Ignymontains, qui ont donné lors de l'initiative organisée à Carrefour le 13 mars et des différents points de collectes mis en place avec la Ville. Plusieurs commerçants et professionnels ont également rejoint la démarche solidaire initiée par le collectif Facebook 3.2.1... Solidaritez, en faisant des dons. Plus de 200 boîtes solidaires ont ainsi été remises le 30 mars dernier à l'organisme solidaire Linkee sur le campus de l'université de Cergy-Pontoise.

Vacances de printemps

Des activités pour les jeunes et les ados



Le service municipal de la jeunesse (SMJ) a concocté un programme d'activités riche et varié aux 11-17 ans pour les vacances de Pâques, du 19 au 30 avril. « Nous n'avons pas pu faire tout ce que nous avions imaginé en raison des contraintes sanitaires, mais nous proposons un programme rythmé, en tenant compte des souhaits des jeunes », explique Josy, animatrice jeunesse. Au menu: des animations multi-sports, mais aussi des tournois de foot, de jeux vidéo et de baby-foot, des ateliers DJ ou d'écriture mais aussi une sortie VTT à Méry-sur-Oise le 28 avril. Plusieurs nouveautés sont également prévues, parmi lesquelles : une après-midi de sensibilisation à la pratique de la trottinette le 29 avril, une course d'orientation dans le bois de Boissy le 20 avril ou encore un atelier cuisine avec la pâtissière Lou le vendredi 23 avril. Vous êtes intéressés ? Découvrez le programme détaillé sur le site de la Ville montigny95.fr

Les inscriptions sont ouvertes dès à présent sur le portail Famille montigny95.portail-familles.net

Des collégiens à la découverte du patrimoine ignymontain

Le mois dernier, des élèves du collège Aragon ont sillonné les différents quartiers de la commune avec trois de leurs professeures et deux architectes du Conseil d'Architecture. d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE). « L'idée est née en septembre lors des journées européennes du patri-



moine. Le thème de 2020 était « Apprendre pour la vie ! », soulignant le rôle de l'éducation dans le patrimoine et le rôle du patrimoine dans l'éducation », explique Céline Gaouyer, enseignante d'arts plastiques. Ainsi, l'objectif de ce projet a été de répondre à cette mission éducative en se concentrant sur le patrimoine de proximité, non protégé par l'État, autrement nommé « petit patrimoine ». Les élèves étaient invités à découvrir leur ville et leur environnement proche, par le biais de plusieurs ateliers et l'analyse de documents d'archives mais aussi grâce à l'observation des différentes formes d'habitat lors d'une visite guidée. La finalité du projet ? La création et la diffusion d'une carte numérique de la Ville, recensant les "petits trésors patrimoniaux" étudiés pendant ces ateliers.



LA PREMIÈRE LIGNE DE CHEMIN DE FER À MONTIGNY

C'est le 22 février 1842 que l'on évoque pour la première fois, au conseil municipal, la possibilité de créer une ligne ferroviaire dans la Ville. L'arrivée des chemins de fer à Montigny est un atout pour le développement économique de la commune.

La ligne Paris Pontoise est inaugurée le 20 juin 1846 et la gare de Montigny Beauchamp (appelée à cette époque, la station de la Patte d'Oie d'Herblay) est officiellement ouverte en 1847. C'est une gare de la Société Nationale des Chemins de fer Français (SNCF) desservie par les trains de la ligne C du RER depuis 1988, avec à l'époque la liaison « Vallée de Montmorency – Invalides », et par ceux de la ligne H du Transilien, créée en 2001 à partir du secteur nord-ouest du réseau banlieue de Paris-Nord.





Dans le prochain numéro... Retrouvez l'histoire des Ignymontains engagés dans la Seconde Guerre mondiale. Vous avez des photos ou des documents de ce sujet ? Adressez-les-nous en nous contactant par mail (communication@ville-montigny95.fr) ou via Facebook (@Montigny95).



Montigny, une ville interconnectée

La gare de la Frette-Montigny a été crée en 1894. L'ouverture de cet arrêt a facilité la venue des Parisiens qui profitent de l'air de la campagne le week-end. A cette même date, en 1894, l'activité sur la RN192 (l'actuel boulevard de Pontoise) se densifie avec la mise en service de la ligne Paris-Le Havre via la gare de la Frette-Montigny. L'actuelle ligne J voit le jour en 2004 : longue de 256 kilomètres, elle transporte 278 000 voyageurs par jour.

LE SAVIEZ-VOUS?

1825

Inauguration de la première ligne permettant le transport commercial de passagers avec des locomotives à vapeur.

1837

Construction de la première gare parisienne, celle de Saint-Lazare.

1938

Création de la Société Nationale des Chemins de fer Français (SNCF).

1981

Début du transport de voyageurs en TGV.

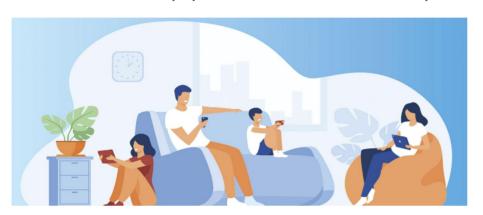
1994

Lancement du premier **Eurostar entre Paris** et Londres.

ÇA BOUGE

La culture s'invite dans votre salon!

En cette période de confinement, la Ville de Montigny vous propose d'accéder à différentes propositions culturelles au format numérique.



Saison culturelle 2020-2021: point de situation

En raison de la crise sanitaire et de la fermeture des lieux de spectacle, le Centre culturel Picasso est contraint d'annuler ou de reporter les spectacles. Compte tenu des dernières annonces gouvernementales, Fleurs de soleil (prévu le 5 mars) est annulé, Escale (initialement prévu en janvier et déjà reporté au 13 mars) est reporté au 8 octobre 2021 (spectacle dans le cadre de la Semaine Bleue, offert aux seniors ignymontains inscrits au CCAS). Presque de Panayotis Pascot (prévu le 26 mars) est reporté à une date non encore définie, tout comme Le Malade Imaginaire en La Majeur (prévu le 10 avril). Plus d'informations et remboursement :



→ Une deuxième exposition virtuelle

Après avoir été à la rencontre de l'artiste Marine Salgues passionnée par le citron le mois dernier, découvrez le travail de Véronique Durruty, photographe et plasticienne, qui devait initialement exposer à la Maison des talents - Espace Corot. En vidéos et en images, c'est un voyage par les sens et les sensations que nous vous proposons (montigny95.fr, saison culturelle, expositions virtuelles).



→ Deux spectacles gratuits

Dans le cadre du festival Paroles citoyennes, créé en 2017 avec pour ambition de construire des ponts entre la création artistique et les grands enjeux qui traversent notre société, deux spectacles retransmis en direct vous sont proposés gratuitement : Mémoires vives, mardi 6 avril à 19h au Théâtre Libre et Les Femmes de Barbe Bleue, mercredi 14 avril à 19h à la Scène libre. Liens pour assister aux spectacles:

- www.parolescitoyennes.com/fr/memoire-vive-vimeo (mot de passe MEMOIRES3541)
- www.parolescitoyennes.com/fr/les-femmes-de-barbe-bleue-vimeo (mot de passe LEFBB5201)



→ Une lecture contée chaque mercredi

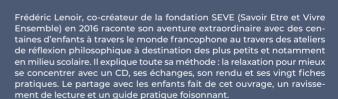
A la place de Mon P'ti Ciné, les tout petits ont rendez-vous chaque mercredi à 14h30 sur montigny95.fr pour écouter sur ordinateur, tablette ou smartphone une nouvelle lecture contée



COUP DE COEUR DES BIBLIOTHÉCAIRES

Philosopher et méditer avec les enfants





culture@ville-montigny95.fr

Afin de faire connaitre ces ateliers de philosophie, la bibliothèque intercommunale Georges-Brassens propose :

- samedi 17 avril de 15h à 16h: Projection suivi d'un temps d'échanges avec Hélène Licari, philosophe. Pour tout public
- samedi 24 avril de 15h à 16h : Goûter philo pour les 9/11 ans sur le thème « peur et courage » animé par Hélène Licari
- Prochains ateliers d'échanges « En mai fais ce qu'il te plaît » le samedi 22 mai à 15h pour les 9/11 ans et 16h30 pour les Ados/Adultes

Sous réserve des contraintes liées à l'évolution de la situation sanitaire. Se renseigner au moment de la réservation au 01.30.26.38.85.

Retrouver plus d'informations sur le portail des médiathèques du Val Parisis: https://mediatheques.valparisis.fr

TRIBUNES

→ Ces textes sont publiés sans modification et les propos sont développés sous la seule responsabilité de leur auteur.

Majorité municipale Ensemble pour Montigny

Le 4 mars dernier, le Tribunal Administratif de Pontoise a rejeté le recours de M Marqués qui contestait le résultat des élections municipales de Juin 2020. C'est normal : outre les 400 voix d'écart, cette procédure engagée par l'opposition municipale ne reposait sur rien de sérieux et ne respectait pas le vote des Ignymontains. Notre campagne, comme nos actions, a toujours été transparente, sincère et à votre écoute.

C'est une nouvelle défaite pour M Marqués, presque une habitude. En 2020 comme en 2014, il perd les élections municipales. A chaque fois, il fait un recours, à chaque fois il perd! Décidément, M Marqués persiste dans une posture d'opposition systématique. Pour lui, rien n'est bien et tout est mauvais à Montigny.

C'est dommage, une opposition constructive est toujours intéressante pour le débat public. Mais depuis 12 ans, M Marqués n'a jamais soutenu une seule initiative municipale, ou fait de proposition concrète.

Quoi qu'il en soit, cette décision confirme définitivement l'élection de notre liste « Ensemble pour Montigny ». Cela fait plusieurs mois que nous sommes au travail, et déjà beaucoup a été fait! Nos élus sont tous mobilisés au service des habitants, nos projets avancent bien. Avec vous, nous continuons à faire de Montigny une ville verte, solidaire et moderne!

Les élus de la majorité municipale

Groupe Agissons pour Montigny

Le 4 mars dernier, nous avons malheureusement appris que notre demande d'annulation des élections municipales a été rejetée par le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

Si nous sommes nombreux à regretter cette décision, je veux dire aux ignymontaines et aux ignymontains que nous continuerons en tout état de cause à agir et nous battre pour défendre leurs intérêts, et que nous resterons mobilisés à leurs côtés, à l'image de notre combat contre ce projet absurde imposé par l'Etat de co-voiturage sur une voie de l'A15 que nous refusons (et pour lequel nous attendons toujours une position claire et précise de la majorité municipale...), ou encore le projet de mise en service de la ligne de fret Serqueux-Gisors imposé au mépris des habitants et sans écoute des élus de nos territoires.

Nous continuerons également à nous mobiliser sur le sujet essentiel de la révision du PLU, et vous invitons à vous exprimer sur les projets d'urbanisation envisagés (Village, RD14...) dans le cadre l'enquête publique qui se déroule du lundi 29 mars au vendredi 30 avril. Les pièces du dossier ainsi qu'un registre pour recueillir vos observations sont disponibles aux jours et heures habituelles d'ouverture du Centre technique municipal, au 127 rue de la République. Le commissaire enquêteur recevra le public au Centre technique municipal aux dates suivantes : 29 mars de 14h à 17h, 6 avril de 15h à 18h, 14 et 22 avril de 9h à 12h, et 30 avril de 13h30 à 16h30.

Au sein de la Communauté d'agglomération Val Parisis, et avec l'aide du Département et de la Région, vous pouvez continuer à compter sur notre soutien et sur notre action!

Les élus d'opposition présidé par Modeste MARQUES

A SAVOIR

Etat

Naissances

Afiri Saïd Allen Ouways Aliev Issa-Ezan Ben Mohamed Sirine Carreau Mia Constantinov Laurent Dinh Link El Guilli Ilvass El Sherbini Layan El Sherbini Lyne Fontaine Augustine Grognet Elizabeth Goret Poulalion Maël Hamani Noéline Kabore Keona Lasserre Liah Louis Aimée Bruck Lyam Maheu Nour Mielet Ernest Morvannou Maëlle Nasri Assia Nianghané Aicha Peixoto Teï Léna

Senhadji Mélina **Mariages**

Riyani Nelya

Rezav Mohamad et Rahmani Mehnaz Roussel Michel et Godart Sylviane

Décès

Bouazi Amar Cartron Simone Collin René Choquet Claude Feuchot Alain Lallemand René Dourlet Patrick Laveau Christian Lépinaux Jacqueline Kebaili Boufeldja Polisset Catherine

CONSEIL MUNICIPAL

Le prochain conseil municipal se déroulera jeudi 8 avril à 19h, sans public compte tenu des contraintes sanitaires. Il sera retransmis en direct sur la chaîne Youtube de la Ville (lien accessible à l'heure de l'événement sur Montigny95.fr et la page Facebook). Parmi les points à l'ordre du jour, le vote du budget communal, les taux de taxes directes locales 2021 ou encore l'approbation des tarifs et redevances liés à l'occupation de l'espace public.

TRAVAUX SUR LE RER C

En raison de travaux sur le poste de commande de la circulation de Gennevilliers, la circulation du RER C sera interrompue du 1er au 30 avril à partir de 22h30 entre Avenue Henri Martin et Montigny-Beauchamp / Pontoise. La SNCF indique que les reports se feront sur les lignes 13 et 14 du métro, que la fréquence de la ligne de bus 138 sera renforcée entre Georges Boisseau et Ermont-Eaubonne, et que des bus de substitution seront mis en place entre Ermont-Eaubonne et Montigny pour rejoindre la ligne H.

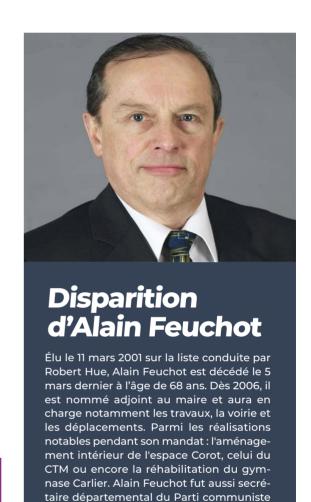
LA CIMADE RECHERCHE **DES BÉNÉVOLES**

L'antenne locale basée à Cergy de la Cimade, association nationale de soutien aux personnes étrangères dans l'accès à leur droits, recherche des bénévoles. Objectifs : informer et accompagner les personnes migrantes dans leurs démarches notamment de titre de séjour. « Il n'est pas nécessaire d'être juriste, des formations internes sont assurées par l'association », indique le groupe local, « la mission suppose un engagement régulier, une grande qualité d'écoute, la volonté de se former et l'adhésion aux principes défendus par l'association ». Pour plus d'informations, écrire à valdoise@lacimade.org

ABONNEZ-VOUS À LA NEWSLETTER!

Ville, des événements et des sorties ? Recevez gratuitement sur votre boîte mail, la nouvelle newsletter de la Ville tous les 15 jours! Pour vous inscrire, rien de plus simple : connectezvous sur le site montigny95.fr et inscrivez-vous en indiquant votre adresse e-mail au bas de la page d'accueil puis cliquer sur « s'abonner ».

Vous souhaitez rester informés des actualités de la



français (PCF), après avoir été secrétaire de

la section du Parisis. Ses obsèques ont eu

lieu le 12 mars dernier. La municipalité

adresse ses sincères condoléances à son

épouse, Jacqueline et ses trois enfants.

PRATIQUE

Mairie: 14, rue Fortuné-Charlot - BP 90237 - 95370 Montigny-lès-Cormeilles (adresse postale).

Centre administratif Picasso: 3, avenue Aristide-Maillol, 01 30 26 30 26.

Services techniques et d'urbanisme : • Permanence urbanisme le mardi de 14h à 19h30. 127, rue de la République, 01 30 26 30 26. Permanences des élus: • Permanence du Maire sur rendez-vous au 01 30 26 30 03. Les adjoints vous recoivent sur rendez-vous, au 01 30 26 30 26 ou sur www.montigny95.fr rubrique Nous contacter (bien préciser la question qui vous préoccupe).

Grâce à la Ville, louez un vélo électrique à un prix imbattable

